

Compte rendu de la réunion de C.A. du C.I.F. à Festubert du 12 AVRIL 2024

En ouverture de séance, notre Président tient à remercier l'ensemble des administrateurs pour leur présence (sur place ou en Visio), et tient à remercier notre Président de la FCF pour son accueil dans ces magnifiques lieux. Mot de bienvenu de la FCF, nous rappelant que ce lieu voulu pour développer la colombophilie, est avant tout la maison des colombophiles.

1) Appel des administrateurs et rappel statutaire : Avant de passer à l'appel par notre secrétaire, de l'ensemble des administrateurs, notre Président tient à rappeler certaines règles : -Le CA est constitué des 21 membres élus et de 2 représentants de chaque dépôt. -Le CA prend l'ensemble des décisions collégalement. Les questions sont débattues et si besoin mises au vote. Le Président appelle chaque administrateur à prendre leur responsabilité sur l'ensemble des sujets débattus.

2) Bilan financier : Lors de notre Assemblée Générale s'étant déroulée à Caudry, en novembre 2023, le bilan financier n'avait pu être remis définitivement, compte tenu que l'exercice en cours n'était pas clos. Le bureau s'était engagé, une fois finalisé, à le faire contrôler par notre vérificateur des comptes, et le publier à la connaissance de tous. Les remarques apportées et le bilan sont donc sur notre site depuis début mars 2024. Un grand coup de chapeau à notre équipe de trésoriers pour leur travail. Question du représentant de St Omer qui s'étonne que la vente de novembre 2023, ne figure pas sur le bilan. Réponse des trésoriers : une partie des encaissements de cette vente ont eu lieu en 2024, et il était difficile de reporter ces montants sur l'exercice 2023. L'ensemble figurera donc sur le bilan 2024. Question du représentant de St Omer, demandant que dans ce cas-là, une note soit apportée au bilan afin d'informer l'ensemble des amateurs. Un complément sera apporté au bilan de l'exercice 2023, afin que ceci soit clair pour tous. Cette clarification aurait pu être effectuée au préalable si la demande avait été formulée à la réception du bilan reçu par les administrateurs.

3) Bilan des festivités de Caudry de novembre 2023 : Le président tient à saluer une nouvelle fois, l'ensemble des bénévoles du dépôt de Solesmes pour leur accueil, et la formidable journée passée tous ensembles. Tout au long de cette journée, l'affluence était présente. Les conférences ont rencontré un succès franc et ont été fortement appréciées. Un grand merci à nos conférenciers. Plus de 200 personnes ont assisté au repas de gala. Parole fut donnée aux représentants de Solesmes, qui sont très satisfaits des retours sur cet événement. Le CA a tenu une nouvelle fois à les remercier par une valse d'applaudissements.

4) Programme et changement 2024 : Quelques changements à noter sur notre programme traditionnel : -PAU : le lieu de lâché sera modifié en 2024. Le lieu actuel donnait satisfaction, mais nous étions soumis à accord des services militaires pour le lâcher. La FCF a donc trouvé un lieu plus adapté et plus au sud de 2km. -Agen : l'organisateur historique Bordeaux Télévie a été remplacé par l'Union Brabançonne -St Vincent : le lâcher s'effectuera désormais au sud de Dax. La distance minimale a été réduite à 705 km au lieu de 710 km pour permettre à tous les amateurs ayant la distance pour St Vincent de participer. -Marseille : le lieu habituel ne sera pas disponible à cause de festivités relatives aux JO. Depuis des semaines, la FCF travaille à un lieu de remplacement. Gémenos, situé plus à l'EST est le lieu proposé, mais celui-ci a l'inconvénient de réduire la distance de 2km pour les amateurs du grand Est. La question est donc posée aux administrateurs : « Etes-vous ok pour exceptionnellement accepter les amateurs qui n'auraient pas la distance requise de 675 km de participer cette année... » Par vote, le CA a majoritairement donné son aval pour que les amateurs qui ont participé en 2023, puissent participer en 2024.

5) Année Olympique : Afin de marquer l'événement ayant lieu sur le territoire Français, le bureau directeur formule la proposition de 3 pigeons gratuits en vieux + 3 pigeons gratuits en yearlings sur le concours de Narbonne, dont le jour de la libération correspond à la cérémonie d'ouverture des JO. Cette dotation spéciale aura certes un coût (estimation entre 10 et 12 000 euros), mais qui permet de marquer l'événement et d'effectuer un retour sur la gestion du CIF.. Cette dépense exceptionnelle sera en partie financée par les intérêts du livret associatif au cours du mandat... Par vote, le CA valide cette proposition. Les amateurs bénéficieront donc de 3 pigeons

gratuits (sur les frais payés à l'organisateur), en vieux et yearlings sur Narbonne. 6) Point règlement vaccinal : Afin d'être en phase avec les consignes vaccinales rappelées sur le site de la FCF, et exigées par les services sanitaires : Au cours du 1er enlogement, le responsable de dépôt devra exiger de chaque amateur l'ordonnance de prescription contre la paraxomirose et l'attestation de vaccination avec témoin. Sans ces documents, l'amateur ne pourra pas enloger. Ces documents devront être archivés dans une pochette, pour un éventuel contrôle comme ceci était déjà stipulé dans le cahier de consignes les années précédentes. 7) Contrôles : En 2023, chaque 1er national a été contrôlé pour le dopage, ainsi que la vérification de l'adduction du pigeon au pigeonier. Pour 2024, la FCF est ok pour poursuivre dans cette voie afin de donner encore plus de légitimité à nos lauréats... Un grand merci à la FCF. 8) Convoyeurs : En 2023, sur chaque concours, à l'exception de Barcelone et Marseille, un convoyeur Français était présent dans le convoi. Leurs rôles, en plus de soigner nos pigeons étaient de nous faire remonter tous les problèmes rencontrés afin d'y apporter des réponses. Plusieurs questions sur ce sujet : -Le responsable de St Omer dit avoir été informé au cours d'une réunion en Belgique, que le convoyeur Français se serait absenté à Perpignan pour aller en Espagne, et aurait laissé son camion ; certains pigeons seraient revenus complètement affamés. Le Président, affirme qu'effectivement le convoyeur Français a été faire des courses en Espagne, pour l'ensemble des convoyeurs et chauffeurs. Que durant ce temps, le camion était sécurisé sous la surveillance des autres personnes sur place et que les soins d'abreuvement et de nourriture ont été effectués avant ou après comme pour l'ensemble des autres camions. Pour chaque convoyage, nos convoyeurs ont été auditionnés ...les rapports d'audition sont à la disposition de chaque administrateur, comme déjà indiqué au CA d'automne ou lors de l'AG... Il faut aussi savoir que nos convoyeurs n'ont pas forcément été accueillis à bras ouverts par les autres partenaires, qui pour certains vivaient ceci comme un regard critique sur leurs pratiques (exemple de St Vincent...). Pour l'alimentation, le Président confirme que les pratiques sur place, étaient inacceptables. Les pigeons ne recevant qu'environ 13g de nourriture par jour. Pour ces raisons, la FCF a légiféré, et chaque pigeon devra recevoir à partir du 2^e jour, 25g de nourriture par jour, et ceci peu importe l'organisateur. -Le responsable de Boulogne s'étonne du choix du convoyeur de Perpignan, mettant en avant que ce dernier avait ses pigeons dans le camion. Le Président répond que ceci est totalement erroné. Et qu'effectivement le convoyeur est ami avec un autre colombophile, au même titre que les autres convoyeurs Français, Belges ou NL peuvent avoir les pigeons de certains amis, mais avec ce raisonnement, on n'envoie plus personne... Pour rappel, un appel à candidatures avait été lancé, et chaque responsable avait la possibilité de proposer un convoyeur. Après ces échanges, la question du maintien ou non d'un convoyeur Français dans chaque concours est posé : Après vote, le Conseil d'Administration décide à la majorité, de maintenir un convoyeur Français pour chaque concours. Concernant la nourriture, le grain proposé sera constitué de 80°/° de maïs et le reste de petites graines (cette décision du choix de la nourriture a étonné le bureau du CIF en l'apprenant car lors de la réunion avec les partenaires en Belgique, c'était le choix du maïs qui avait les suffrages. Le Comité sportif Belge s'était lui aussi prononcé pour le maïs. 9) Classification et transfert des données d'enlogement : En 2023, chaque dépôt devait envoyer à Francolomb, un récapitulatif de jeu concernant la partie Française. Pour l'international, chaque dépôt devait remettre au chauffeur une pochette avec un exemplaire de feuille de jeu de chaque amateur. Certains problèmes ont été rencontrés : -feuilles perdues -refus de Datatechnology de récupérer les feuilles chez le transporteur et refus du classificateur de conduire les feuilles chez le classificateur. -incompréhension de retranscrire manuellement des données numériques, avec en plus les risques d'erreurs qui vont avec. Pour 2024, afin de résoudre ces problèmes, chaque dépôt aura obligation d'introduire les feuilles de jeu directement dans PIR3... A la fin d'enlogement, les dépôts transmettront leur récap de jeu à Francolomb ; et le mardi midi le CIF transmettra l'ensemble des données au classificateur en format XML. Bien entendu, nous avons conscience du changement d'habitudes que ceci va engendrer chez

les bénévoles, et à ce sujet un mode opératoire sera établi pour aider nos dépôts. Une grande partie des dépôts, utilisaient déjà ce procédé, et un bon nombre ont répondu favorablement à l'invitation de formation effectué ce jour. 10) Consignes et dotations 2024 : Le cahier de consignes pour 2024 sera élaboré prochainement et publié. Idem pour les dotations, où les chèques seront remplacés par des chèques cadeaux... 11) Questions diverses : -Modifications statutaires : nos statuts exigent un dépoussiérage important afin de les mettre en phase avec la nouvelle réglementation ou tout simplement des assouplissements. Le bureau propose, de créer une commission des statuts, présidé par René BONNIN afin de faire des propositions aux administrateurs lors du CA d'automne. Si le CA valide ces modifications, ce sera à l'Assemblée Générale de les adopter (nécessité des 2/3 des présents), et ensuite envoi à la préfecture. Après vote, le CA est favorable à cette proposition. - Demande du responsable de Dunkerque Fourmies concernant les tarifs. Ceux-ci resteront inchangés vis à vis de 2023, et c'est plutôt une bonne nouvelle, car initialement ils avaient été fixés par les organisateurs pour 2 saisons. -Concernant les horaires de ramassage, ils seront identiques à 2023. Point de précision, sur le ramassage, certains s'inquiétaient du coût qui serait engendrer pour la création de nouveaux dépôts. Compte tenu de la modification apportée à la ramasse, permettant de rationaliser les temps de trajet (mais aussi de diminuer le temps passé dans les camions pour nos pigeons), aucun supplément n'a été demandé pour les nouveaux dépôts. -Demande du responsable de Moselle Ouest, afin d'intégrer les amateurs Luxembourgeois dans les classements Français. Après vote, le Conseil d'Administration réaffirme sa position : pour être classé au national Français, il faut habiter en France et avoir enlogé en France. Le dépôt de Moselle ouest a néanmoins la possibilité d'accepter dans le classement local les amateurs Luxembourgeois s'il le souhaite. Ils peuvent également effectuer un doublage régional avec ces amateurs si les autres dépôts le souhaitent. - Demande du responsable de Maubeuge, d'accepter pour Agen, au national Français, les amateurs qui n'auraient pas la distance à l'international et ceci afin d'ouvrir ce concours au championnat, et par la même de créer un championnat ou As pigeons yearlings. Différentes interventions sur ce sujet, où il est rappelé la position historique du CIF, à savoir que pour participer, il faut avoir la distance réglementaire requise par les organisateurs ; que ceci ferait que certains voleraient moins de 630 km et par conséquent discréditerait le concours ; que le vainqueur national pourrait être différent vis à vis de l'international. Après vote, le Conseil d'Administration s'oppose à l'ouverture au concours Français pour ceux qui n'auraient pas la distance à l'international. -Demande du responsable de Villereau pour la création d'as pigeons à 2, 3, 4 et 5 ans à l'international, mais également au national Français, certains sites privés le faisant déjà mais pas pour tous les concours... La question sera posée aux organisateurs pour les concours à l'international, et ceci sera également posé à notre classificateur pour la création de ces As pigeons, à titre honorifiques. Fin de la séance vers 20h30, suivi du pot de l'amitié et d'un repas très convivial. Le Secrétaire, Christophe DELVALLEZ